



Contrats communs fédéraux dans le cadre de la politique fédérale d'achats

Actualités et enjeux de la participation
aux contrats communs

Introduction

- Présentation disponible sur demande
- Questions après la présentation
- Site web SPF BOSA : [LIEN](#)



Introduction

Qui sommes-nous ?

SPF BOSA (Beleid en Ondersteuning – Stratégie et Appui) – DG CFP (Comptable fédéral & Procurement) – Centre de services Procurement

Secrétariat du CSAF (Concertation Stratégique des Achats Fédéraux)

- Soutien à la politique fédérale d'achats
- Coordination et suivi des procédures de contrat commun (CC)
- Point de contact central pour les CC
- ...

Réglementation : AR 21/07/2023 (MB 12/09/2023) relatif aux marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats [LOI - WET \(fgov.be\)](#)

Contact : SFA_SEC@bosa.fgov.be



Lexique

- **CC = Contrat Commun**

(GO = **G**emeenschappelijke **O**vereenkomst)

Accord-cadre passé dans le cadre de la politique fédérale d'achat au bénéfice de participants actifs et passifs ayant au préalable transmis une décision de participation définitive

- **CSP = Centre de services Procurement**

(DCP = **D**ienstencentrum **P**rourement)

Ensemble de services d'appuis fonctionnels inter domaines au sein du Service Public Fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA)

Lexique

- CSAF = **C**oncertation **S**tratégique des **A**chats **F**édéraux
(SFA = **S**trategisch **F**ederaal **A**ankoopoverleg)
Structure de coordination et de décision des participants actifs
- CTOA = **C**oncertation **T**actique et **O**opérationnelle des **A**chats **F**édéraux
(TOFA = **T**actisch-**O**perationeel **F**ederaal **A**ankoopoverleg)
Structure de **mise en œuvre** d'un contrat commun
- TOFA ≠ GO !

A qui s'adresse cette présentation?

Participants actifs et passifs au modèle d'achat fédéral commun ainsi que les zones de police/de secours

→ **Participants actifs** (organisations fédérales)

- SPF's
- SPP's
- Défense
- Police fédérale

→ **Participants passifs** (organisations fédérales) :

- Organismes d'Intérêt Public (OIP)
 - Institutions publiques de sécurité sociales (IPSS)
 - Corps spéciaux
 - Entreprises publiques
 - Etablissements scientifiques
-
- Exceptions : en cas de doute, nous consulter

A qui s'adresse cette présentation?

→ Zones de police locale et Zones de secours

Arrêté royal du 21/07/2023 (MB 12/09/2023

- Nouveautés:
 - Police fédérale est un participant actif
 - Les participants passifs pourront assumer le rôle de centrale d'achats (sur base volontaire et en fonction de l'expertise ainsi que des missions réglementaires)
 - Cartographie des domaines d'achats (annexes 2 et 3): transversal/commun: transparence et efficience
 - Processus de participation définis: déclaration d'intention + participation définitive (plus de participation "automatique")

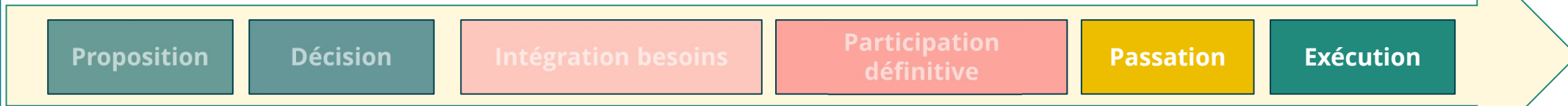
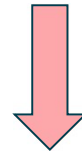
Arrêté royal du 21/07/2023 (MB 12/09/2023

- Nouveautés:
 - La participation des zones de police locale et zones de secours plus claire (via la centrale d'achats): pas de « participation automatique »
 - Même enjeu: déclaration d'intention + participation définitive
 - Diverses précisions et « réparations » de l'AR 22/12/2017
 - Participation définitive « épuisée »
 - Que faire dans l'attente d'une décision du CSAF?
 - ...
 - Poursuite de la digitalisation et du monitoring des CC

Procédure de mise en œuvre d'un CC

Déclaration
d'intention +
CTOA/TOFA

Doc. Participation
définitive



- ✓ Quel besoin ?
- ✓ Quels objectifs ?
- ✓ Quelle organisation en charge ?

- ✓ Intégrer les besoins
- ✓ Préparation CSC
- ✓ Validation des specs tecs

- ✓ Quantités/montant du marché
- ✓ Liste participants

Déclaration d'intention et CTOAF

Comment recevoir les nouvelles propositions de CC ?

→ Mailing mensuel (inscription via SFA_SEC@bosa.fgov.be)

Deux étapes en parallèle :

1°) Intérêt à une participation potentielle au CC : **déclaration d'intention**

- Comment introduire une déclaration d'intention ?
→ site web [SPF BOSA](#): **formulaire en ligne (personne de contact)**

2°) Intérêt pour une participation au CTOAF (**Facultatif**)

- Comment communiquer votre participation au CTOAF ?
→ via votre déclaration d'intention

Le site web confirme que la déclaration d'intention est bien envoyée vers le secrétariat tandis que le secrétariat envoie une confirmation de la prise en compte de la déclaration d'intention à la personne de contact.



Participation définitive

Entrée en vigueur de l'AR 21/07/2023 a entraîné une modification du template de participation définitive:

- Plus de participation « automatique » (seule exception: « Petrol » pour les ZP/ZS)!
- Modifications « esthétiques »
- Document constitué de trois annexes (une annexe par type de participant et selon le scénario d'achat)
 - Actif: participation + « explain »
 - Passif: participation (AR 21/07/2023)
 - Zones de police et zones de secours (centrale d'achats – article 47 §1er de la loi du 17 juin 2016)

Participation définitive

LOGO organisation (*) Organisation : *Votre organisation (*)*
Service : *Service (*)*

3. Décision de participation à un contrat commun (*)

Participants actifs – scénario 1 – *Votre organisation fédérale (*)*

À compléter uniquement par l'organisation participante active à la concertation des achats fédéraux (art.1, 3^e a) de l'AR du 21 juillet 2023) si le choix se porte sur le scénario 1 et à renvoyer à SEA_SEC@bossa.fgov.be

CONTRAT COMMUN N°XXX
OBJET : YYY

Vu l'AR du 21 juillet 2023 relatif aux marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats, l'AR du 20 mai 2022 relatif au contrôle administratif, budgétaire et de gestion et la circulaire du 28 juin 2022 relative aux modalités pratiques de la passation et de l'exécution des accords-cadres dans le contexte des achats fédéraux, l'organisation participante s'engage par l'introduction d'un document de participation définitive complété et signé à respecter les dispositions des AR et circulaires susmentionnés qui s'appliquent à elle.

Estimation budgétaire (hors TVA) et/ou quantités

Estimation budgétaire annuelle allouée par notre organisation	20.. (x mois): 20.: 20.: 20.: 20.. (x mois):
Estimation quantité annuelle estimée par notre organisation	20.. (x mois): 20.: 20.: 20.: 20.. (x mois):

Date et signature de l'approbateur mandaté	Date et signature de l'inspection des Finances
<i>Norm. et date</i>	<i>Norm. et date</i>

BO
SA

**Budget:
OBLIGATOIRE**

**Quantités:
OBLIGATOIRE**

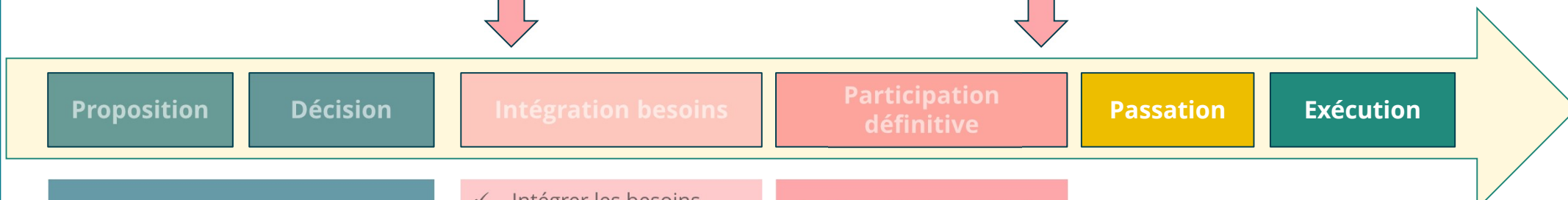
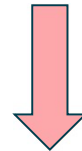
**OBLIGATOIRE/
LE CAS ÉCHÉANT
(selon mécanismes
contrôle interne
applicables)**

OBLIGATOIRE

Procédure de mise en œuvre d'un CC

Déclaration
d'intention +
CTOA/TOFA

Doc. Participation
définitive



Proposition

Décision

Intégration besoins

Participation
définitive

Passation

Exécution

- ✓ Quel besoin ?
- ✓ Quels objectifs ?
- ✓ Quelle organisation en charge ?

- ✓ Intégrer les besoins
- ✓ Préparation CSC
- ✓ Validation des specs tecs

- ✓ Quantités/montant du marché
- ✓ Liste participants

Exécution - nouveautés

- Aperçu des contrats communs existants:

[Aperçu des contrats communs existants | BOSA \(belgium.be\)](#)

- Plateforme e-procurement:
 - Nouvelle plateforme – présentation team e-procurement
 - Centralisation information
 - Monitoring plus fin (monitoring de la consommation sur les accords-cadres: montants maximums et participations)

FAQ

- Comment recevoir le mail informant des nouveaux contrats communs en préparation et pour lesquels la phase de déclaration d'intention est ouverte?
 - Adresses mails (si possible plusieurs par organisation) à envoyer à sfa_sec@bosa.fgov.be
- Existe-t-il un CC pour un objet de marché spécifique qui m'intéresse ?
 - Aperçu CC site web SPF BOSA
- Comment savoir si je suis bénéficiaire d'un contrat commun en exécution en particulier ?
 - publicprocurement.be/shop
- J'ai besoin de certains documents du dossier de participation définitive dans l'autre langue nationale ?
 - Seules les specs tecs et le formulaire de participation sont obligatoirement fournis dans les deux langues

FAQ

- Puis-je participer à des contrats communs en exécution alors que je n'ai pas remis de participation définitive ?
 - Non, la liste des bénéficiaires est définitivement arrêtée
- Je constate des problèmes dans l'exécution (livraison, réception, facturation...)
 - Vous êtes responsable de la gestion des incidents survenant durant l'exécution. En cas d'incidents répétés ou graves durant l'exécution, vous en informez la centrale d'achats

FAQ

- « Shopping »: le « shopping » est exclu (la participation est un engagement préalable).
- Que se passe-t-il avant le début du CC?
 - En cas de marché public en cours pour des besoins similaires? Je respecte mes engagements contractuels et j'en tiens compte dans mon formulaire de participation définitive (année 2, 3 ou 4).
 - En cas de besoins urgents dans la période de transition? Je peux organiser et passer mon marché public en veillant à prévoir une clause de fin de marché (le cas échéant – F/S récurrents) au plus tard quand le nouveau CC débute.

Autres questions ?

Venez-nous les poser à notre stand !

